Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JEHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUEPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Délibération n° 2026 –09/04- 08

Vote du budget annexe 2026 pour le lotissement des Genêts

Madame JEHANNO Séverine, adjointe déléguée aux finances, présente à l'assemblée le budget annexe 2026 pour le lotissement des Genêts dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement:: 66 513,99 €

Pour la section d'investissement : 36 000 €

L'adoption du budget se fait par chapitre

Par un vote à mains levees, le conseil municipal adpote, par 18 voix pour et 5 abstentions, le budget annexe 2026 pour le lotissement des Genêts comme suit:

- Une section de fonctionnement équilibrée à 66 513,99 €

- Une section d'investissement équilibrée à 36 000 €

Pour extrait conforme,

A CAMORS, le 09 avril 2026
Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »